

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°33

CIRCULAIRE N° 149968/DEF/RH-AT/CONCOURS/RDT

relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2013. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription, modalités et procédures d'intégration.

Du 5 décembre 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours »*.

CIRCULAIRE N° 149968/DEF/RH-AT/CONCOURS/RDT relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2013. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription, modalités et procédures d'intégration.

Du 5 décembre 2012

NOR D E F T 1 2 5 2 4 6 8 C

Références :

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.
Arrêté du 5 août 2009 (JO n° 221 du 24 septembre 2009, texte n° 18 ; signalé au BOC 41/2009 ; BOEM 770.1.2) modifié.

Texte abrogé :

Circulaire n° 150200/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 novembre 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 20).

Référence de publication : BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 33.

Trois concours sur épreuves et deux concours sur titres pour l'admission à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr seront ouverts en 2013 :

- concours scientifique ;
- concours littéraire ;
- concours en sciences économiques et sociales ;
- concours sur titres « bac +5 » ;
- concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves font l'objet du décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié, et de l'arrêté du 5 août 2009 modifié, cités en référence.

1. DATES ET LIEUX DES CONCOURS SUR ÉPREUVES.

1.1. **Épreuves d'admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité du concours scientifique se dérouleront du 25 avril au 30 avril 2013 dans les centres d'examen ouverts par le service des concours communs polytechniques (SCCP) auquel ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- service des concours communs polytechniques, BP 4410, 31405 Toulouse Cedex 4 ;
- <http://www.scei-concours.fr/>.

Les épreuves d'admissibilité du concours en sciences économiques et sociales (SES) se dérouleront du 29 avril au 15 mai 2013 dans les centres d'examen ouverts par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP) pour la banque commune d'épreuves (BCE) à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;

- <http://www.concours-bce.com/>.

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se dérouleront du 29 avril au 15 mai 2013 dans les centres d'examen ouverts par la DAC/CCIP pour la banque commune d'épreuves à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;

- <http://www.concours.bce.com/>.

Les résultats d'admissibilité des concours sur épreuves seront diffusés sur le site internet suivant : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/> le 13 juin 2013 pour le concours scientifique, le 14 juin 2013 pour les concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

1.2. Épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission sont organisées par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) pour tous les concours conformément à l'arrêté du 5 août 2009 modifié, relatif aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Elles se dérouleront sur un site en région parisienne entre le 15 juin et le 12 juillet 2013 pour les concours scientifique, littéraire et en sciences économiques et sociales.

Les dates et lieux de convocation précis aux épreuves d'admission seront indiqués sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/>. à l'occasion de la publication des listes d'admissibilité.

En raison des délais, cette diffusion tiendra lieu de convocation.

Les résultats de l'admission seront diffusés par internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/>. à partir du 16 juillet 2013.

2. INSCRIPTIONS.

2.1. Concours scientifique.

2.1.1. Dossier de candidature.

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : <http://www.scei-concours.fr/>. jusqu'au 10 janvier 2013, auprès du SCCP.

2.1.2. Confirmation de participation.

Seuls les candidats au concours scientifique devront faire parvenir obligatoirement avant le 28 février 2013 (minuit) par internet à l'adresse suivante : concours.rd@orange.fr, une confirmation de leur participation en ayant pris connaissance des modalités spécifiques, en particulier du certificat médical obligatoire aux épreuves

d'admission.

2.2. Concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : <http://www.bce-concours.com/> jusqu'au 10 janvier 2013, auprès du DAC/CCIP.

3. AUTORISATION À CONCOURIR.

3.1. Concours scientifique.

Seuls les candidats ayant confirmé leur inscription au concours scientifique avant le 28 février 2013 à l'adresse suivante : concours.rd@orange.fr seront autorisés à concourir.

3.2. Concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

Les candidats aux concours SES ou littéraire sont exemptés de cette démarche de confirmation dès lors qu'ils suivent la procédure d'inscription, ils sont autorisés à concourir.

4. PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES.

4.1. Concours scientifique.

L'intégration des candidats s'effectuera exclusivement selon la procédure commune d'intégration dans les écoles décrite sur la notice d'information à l'adresse suivante :

- <http://www.scei-concours.fr/>.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées dans la notice d'information entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.

Les candidats absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires.

4.2. Concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

Les candidats devront obligatoirement se conformer aux instructions du mode d'emploi de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management [système d'intégration dans les écoles de management (SIGEM)] de la banque commune d'épreuves, à consulter sur le site internet suivant :

- <http://www.affectation-sigem.org/>.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées dans le mode d'emploi de la procédure SIGEM entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management.

Les candidats absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires.

5. CONCOURS SUR TITRES « BAC +5 ».

Le concours sur titres « bac +5 » d'admission à l'ESM est organisé par la DRHAT en 2013.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection d'octobre 2012 à mars 2013 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures),

à l'issue de cette phase de présélection, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission ;

- phase d'admission du 29 avril au 3 mai 2013 sur un site en région parisienne.

Les candidats seront convoqués pour effectuer les épreuves sportives et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre de la défense.

6. CONCOURS SUR TITRES « BAC », FORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande est organisé par la DRHAT en 2013.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection d'octobre 2012 à début avril 2013 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures),

à l'issue de cette phase de présélection, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission ;

- phase d'admission mi-mai 2013 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les candidats seront convoqués mi-avril pour effectuer les épreuves sportives et les épreuves orales et écrites de langues, et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre de la défense.

7. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 150200/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 novembre 2011 relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2012. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines
de l'armée de terre,*

Benoît ROYAL.